

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Exercice 2025

Acteur des marchés financiers	Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France)
Identifiant d'entité juridique (LEI)	549300W3KIN4AHKM6X10
Période de référence	Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025
Date de publication	6 octobre 2026
Périmètre	Ensemble des portefeuilles Keyprivate

★ 1. Résumé

Keytrade Bank, succursale belge d'Arkéa Direct Bank SA (France), LEI 549300W3KIN4AHKM6X10, prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. La présente déclaration couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 et l'ensemble des portefeuilles de gestion sous mandat Keyprivate, qu'ils intègrent ou non des préférences de durabilité.

Keytrade Bank suit les quatorze indicateurs obligatoires prévus par le cadre SFDR ainsi que deux indicateurs additionnels : les émissions de polluants inorganiques et le nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies. Les résultats annuels correspondent à la moyenne arithmétique de quatre mesures trimestrielles, calculées à partir des expositions et des encours de chaque profil Keyprivate aux 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2025.

Les données PAI proviennent principalement des sociétés de gestion et producteurs de trackers. Leur disponibilité et leur comparabilité varient selon les instruments et les indicateurs ; les taux de couverture propres à chaque indicateur sont donc présentés avec les résultats. Une valeur non disponible n'est pas assimilée à une incidence nulle. Les indicateurs à faible couverture doivent être interprétés avec une prudence renforcée.

En 2025, Keytrade Bank a structuré la collecte et le calcul des PAI, appliqué sa politique d'investissement responsable et poursuivi le suivi mensuel des expositions relevant de ses politiques sectorielles au sein du Comité d'investissement Keyprivate. Au second semestre 2026, des seuils internes de suivi sont appliqués à chaque indicateur et un questionnaire annuel adressé aux producteurs de trackers renforce le dialogue, la qualité des données et la traçabilité. Un dépassement déclenche une analyse et, le cas échéant, une mesure proportionnée ; il ne provoque pas automatiquement un désinvestissement, sauf application d'une politique sectorielle spécifique.

★ 2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les valeurs ci-dessous correspondent à la moyenne annuelle 2025 issue des quatre arrêts trimestriels. Le taux de couverture présenté dans l'explication correspond à la part des actifs investis modélisés, hors trésorerie, pour laquelle une donnée exploitable est disponible.

Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période suivante
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	20 474,3944 tCO ₂ e	Non disponible — première publication	Couverture : 77,83 %. Le détail par niveau exclut les émissions communiquées uniquement sous forme agrégée par certains producteurs.	Seuil interne 2026 : 23 519,88 tCO ₂ e. En cas de dépassement : contrôle de la donnée, analyse des contributeurs et demande d'information au producteur si nécessaire.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité - 2

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période suivante
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2	5 021,9035 tCO ₂ e	Non disponible — première publication	Couverture : 77,83 %. Le détail par niveau exclut les émissions communiquées uniquement sous forme agrégée par certains producteurs.	Seuil interne 2026 : 5 773,62 tCO ₂ e. En cas de dépassement : contrôle de la donnée, analyse des contributeurs et demande d'information au producteur si nécessaire.
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3	153 369,9125 tCO ₂ e	Non disponible — première publication	Couverture : 77,83 %. Le détail par niveau exclut les émissions communiquées uniquement sous forme agrégée par certains producteurs.	Seuil interne 2026 : 175 999,15 tCO ₂ e. En cas de dépassement : contrôle de la donnée, analyse des contributeurs et demande d'information au producteur si nécessaire.
1. Émissions de GES	Émissions totales de GES	178 888,978 tCO ₂ e	Non disponible — première publication	Couverture : 78,19 %. Le total inclut les émissions agrégées transmises sans ventilation par niveau ; il ne correspond donc pas nécessairement à la somme des niveaux 1, 2 et 3 affichés.	Seuil interne 2026 : 205 323,05 tCO ₂ e. Le comité examine les effets d'allocation, d'encours et de données avant toute mesure.
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone	441,33 tCO ₂ e/M€ investi	Non disponible — première publication	Couverture : 78,19 %. Résultat calculé sur les instruments disposant d'une donnée exploitable.	Seuil interne 2026 : 459,66 tCO ₂ e/M€ investi. Analyse des trackers contributeurs et échange avec les producteurs si le dépassement est confirmé.
3. Intensité de GES	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	798,4187 tCO ₂ e/M€ de chiffre d'affaires	Non disponible — première publication	Couverture : 78,19 %. La mesure dépend des méthodologies et données transmises par les producteurs.	Seuil interne 2026 : 876,81 tCO ₂ e/M€ de chiffre d'affaires. Analyse de la variation et des principaux contributeurs.
4. Exposition aux combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	4,52 %	Non disponible — première publication	Couverture : 49,93 %. L'indicateur est lu conjointement avec les politiques sectorielles applicables.	Seuil interne 2026 : 5,52 %. Analyse renforcée en Comité d'investissement et application, le cas échéant, des politiques charbon et pétrole et gaz non conventionnels.
5. Part d'énergie non renouvelable	Part de consommation d'énergie non renouvelable	32,98 %	Non disponible — première publication	Couverture : 49,93 %. La consommation et la production sont présentées séparément conformément aux données disponibles.	Seuil interne 2026 : 38,04 %. Suivi de la tendance et analyse des principaux contributeurs en cas de dépassement.
5. Part d'énergie non renouvelable	Part de production d'énergie non renouvelable	22,53 %	Non disponible — première publication	Couverture : 49,83 %. La consommation et la production sont présentées séparément conformément aux données disponibles.	Seuil interne 2026 : 27,51 %. Suivi de la tendance et analyse des principaux contributeurs en cas de dépassement.
6. Intensité de consommation d'énergie	Indicateur agrégé pour les secteurs à fort impact climatique	12,0681 MWh/M€ de chiffre d'affaires	Non disponible — première publication	Couverture : 49,93 %. Faute de ventilation par secteur NACE, la valeur publiée est un proxy agrégé indicatif et ne constitue pas la présentation sectorielle attendue par le modèle réglementaire.	Seuil interne 2026 : 15,03 MWh/M€ de chiffre d'affaires. Le suivi porte à la fois sur l'évolution du proxy et sur l'amélioration des données disponibles.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité - 3

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période suivante
7. Biodiversité	Part d'investissement dans des activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	1,51 %	Non disponible — première publication	Couverture : 49,93 %. La disponibilité et la comparabilité des données biodiversité restent limitées.	Seuil interne 2026 : 2,01 %. Vérification de la qualité de la donnée et analyse des expositions concernées.
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau par million d'euros investi	0,0081 t/M€ investi	Non disponible — première publication	Couverture : 49,12 %. L'indicateur doit être interprété avec prudence au regard de la couverture et de l'hétérogénéité des données.	Seuil interne 2026 : 0,01217 t/M€ investi. Validation de la donnée et analyse des contributeurs avant toute décision.
9. Déchets dangereux et radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et radioactifs par million d'euros investi	89,5266 t/M€ investi	Non disponible — première publication	Couverture : 49,93 %. Résultat dépendant des données agrégées communiquées par les producteurs.	Seuil interne 2026 : 111,40 t/M€ investi. Analyse des trackers contributeurs et suivi renforcé si le dépassement est confirmé.

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période suivante
10. Violations du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés ayant participé à des violations	0,30 %	Non disponible — première publication	Couverture : 53,05 %. Toute exposition identifiée fait l'objet d'une vigilance renforcée.	Seuil interne 2026 : 0,401 %. Contrôle de la donnée, demande d'information et examen en Comité d'investissement si nécessaire.
11. Absence de mécanismes de conformité au Pacte mondial des Nations Unies et aux principes directeurs de l'OCDE	Part d'investissement dans des sociétés ne disposant pas de processus et mécanismes de conformité	0,62 %	Non disponible — première publication	Couverture : 31,04 %. La faiblesse de la couverture limite la portée de l'interprétation.	Seuil interne 2026 : 1,149 %. Priorité donnée à l'amélioration de la couverture et au dialogue avec les producteurs.
12. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé	10,49 %	Non disponible — première publication	Couverture : 49,93 %. Résultat fondé sur les données agrégées disponibles auprès des producteurs.	Seuil interne 2026 : 15,48 %. Suivi de la tendance et analyse en cas de dégradation confirmée.
13. Diversité des genres au sein du conseil d'administration	Part moyenne de femmes au sein des conseils d'administration	31,44 %	Non disponible — première publication	Couverture : 49,93 %. Pour cet indicateur, une valeur plus élevée est favorable.	Plancher interne 2026 : 26,45 %. Analyse de toute baisse sous le plancher, sous réserve d'une couverture suffisante.
14. Exposition à des armes controversées	Part d'investissement dans des sociétés participant à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,39 %	Non disponible — première publication	Couverture : 45,68 %. L'indicateur est interprété avec la politique sectorielle relative aux armes exclues.	Seuil interne 2026 : aucune augmentation par rapport au niveau 2025 ; objectif de long terme : 0 %. Toute exposition identifiée est analysée et les règles de la politique sectorielle s'appliquent.

★ 3. Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives

Indicateur environnemental additionnel — Tableau 2 de l'Annexe I

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période suivante
1. Émissions de polluants inorganiques	Tonnes de polluants inorganiques par million d'euros investi	1,0825 t/M€ investi	Non disponible — première publication	Couverture : 13,70 %. Cette faible couverture limite fortement la comparabilité et l'interprétation du résultat.	Seuil interne 2026 : 1,6146 t/M€ investi. Le suivi privilégie la fiabilisation de la donnée et l'amélioration de la couverture.

Indicateur social additionnel — Tableau 3 de l'Annexe I

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences 2025	Incidences 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période suivante
3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours perdus	1 016,5443 jours	Non disponible — première publication	Couverture : 13,70 %. Cette faible couverture limite fortement la comparabilité et l'interprétation du résultat.	Seuil interne 2026 : 1 516,30 jours. Le suivi privilégie la fiabilisation de la donnée et l'amélioration de la couverture.

Règle de lecture des seuils 2026 : un seuil est apprécié à méthodologie et périmètre comparables uniquement si le taux de couverture de l'indicateur n'est pas inférieur de plus de 5 points de pourcentage à son niveau de référence 2025. À défaut, l'analyse porte prioritairement sur la qualité et la couverture de la donnée.

Méthodologie de calcul et limites des données

La présente déclaration porte sur l'ensemble des portefeuilles Keyprivate, incluant les portefeuilles intégrant des préférences de durabilité et les portefeuilles n'en tenant pas compte. L'offre repose principalement sur des trackers ou ETF ; la mesure des incidences dépend donc des informations communiquées par les sociétés de gestion et producteurs de ces instruments.

Pour chacun des arrêts des 31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre 2025, les indicateurs sont agrégés en tenant compte des expositions et des encours sous gestion de chaque profil Keyprivate. La valeur annuelle est la moyenne arithmétique des quatre résultats trimestriels. Les données PAI disponibles auprès des producteurs sont des données annuelles : elles sont utilisées à chaque arrêt trimestriel, tandis que les expositions et les encours varient d'un trimestre à l'autre.

Les taux de couverture sont calculés indicateur par indicateur sur les actifs investis modélisés, hors trésorerie. Une exposition n'est considérée comme couverte que si une donnée exploitable est disponible pour l'indicateur concerné. Sauf information contraire documentée, une valeur source égale à zéro et identifiée comme non disponible ou non applicable n'est pas assimilée à une incidence nulle et n'est pas retenue comme donnée couverte.

Les émissions de GES financées sont estimées selon une approche simplifiée fondée sur la valeur de la position détenue par Keytrade Bank et l'empreinte carbone du tracker communiquée par son producteur. Lorsque des émissions totales sont fournies sans ventilation par niveau, elles sont intégrées au total mais pas aux lignes de niveau 1, 2 ou 3. Il en résulte que les émissions totales présentées peuvent ne pas être égales à la somme des trois niveaux.

Pour l'indicateur 6 relatif à l'intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique, les producteurs n'ont pas fourni de ventilation par secteur NACE. La valeur publiée est donc un proxy agrégé indicatif. Elle permet un suivi interne, mais ne remplace pas la présentation sectorielle prévue par le modèle réglementaire.

Les données reçues présentent des différences de format, de couverture, de date de référence et de méthode. Pour les deux trackers State Street concernés, les rapports de durabilité datés du 31 mars 2026 ont été utilisés comme meilleure donnée disponible lors de la préparation de la déclaration. Cette différence de date constitue une limite méthodologique. D'autres indicateurs, notamment ceux relatifs à la biodiversité, aux rejets dans l'eau, aux mécanismes sociaux et aux indicateurs additionnels, présentent une couverture plus limitée.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité - 5

Keytrade Bank effectue des contrôles de cohérence portant notamment sur les formules, les unités, les données manquantes, les taux de couverture et la concordance des résultats avec les sources disponibles. Ces contrôles ne constituent pas une vérification indépendante et exhaustive des données transmises par les producteurs. Les résultats doivent donc être lus conjointement avec les taux de couverture et les explications propres à chaque indicateur.

★ 4. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives

L'identification et la hiérarchisation des PAI s'inscrivent dans la politique d'investissement responsable Keyprivate, datée et approuvée en février 2025. Cette politique définit la gouvernance, les principes d'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et les politiques sectorielles applicables à l'offre.

Gouvernance

Le Comité d'investissement Keyprivate, qui se réunit mensuellement, encadre l'univers de trackers, suit les portefeuilles et examine les expositions couvertes par la politique d'investissement responsable. Le Comité RSE-ESG d'Arkéa Direct Bank supervise les orientations stratégiques de finance durable applicables aux entités concernées, notamment en matière de climat et d'exclusions. La politique a également été validée par le COMEX de Keytrade Bank et fait l'objet d'un point d'étape annuel.

Identification et hiérarchisation

Keytrade Bank suit les quatorze indicateurs obligatoires et les deux indicateurs additionnels sélectionnés. L'identification repose principalement sur les données des sociétés de gestion et producteurs de trackers. La hiérarchisation tient compte de la matérialité de l'enjeu, du niveau d'exposition, de la qualité et de la couverture des données, de la capacité d'action de Keytrade Bank et de la cohérence avec les préférences de durabilité exprimées par les clients.

Les enjeux climatiques, les combustibles fossiles, les armes controversées, le tabac et les violations graves de normes internationales font l'objet d'une vigilance particulière. Les politiques sectorielles relatives au charbon, au pétrole et gaz non conventionnels, au tabac et aux armes exclues encadrent ces expositions selon leurs critères propres. Pour les indicateurs moins bien couverts, la priorité porte sur l'amélioration des données et la compréhension des limites.

Seuils internes de suivi à compter du second semestre 2026

Aucune limite formalisée propre à chacun des indicateurs PAI n'était appliquée au titre de 2025. À compter du second semestre 2026, Keytrade Bank applique les seuils internes présentés dans les tableaux de la présente déclaration. Ils ont été calibrés à partir du niveau 2025, de la nature et de la volatilité de l'indicateur, de sa couverture, de sa matérialité et de la capacité d'action de Keytrade Bank. Les marges sont plus resserrées pour les indicateurs climatiques normalisés et les controverses, et plus larges pour les indicateurs volatils ou faiblement couverts ; un plancher est utilisé lorsque l'amélioration correspond à une hausse de l'indicateur.

Le dépassement d'un seuil constitue un signal de pilotage. Il entraîne une vérification de la donnée et de sa couverture, une analyse des causes et, si nécessaire, une demande d'information au producteur, un examen en Comité d'investissement et un suivi renforcé. Il n'entraîne pas automatiquement un désinvestissement, sauf lorsque les règles d'une politique sectorielle spécifique le prévoient. Les seuils sont réexaminés périodiquement et ne sont appréciés que dans les conditions de couverture précisées sous les tableaux.

★ 5. Politique d'engagement

La politique d'engagement de Keytrade Bank est adaptée à une gestion réalisée principalement au moyen de trackers ou ETF. Keytrade Bank n'exerce pas directement les droits de vote attachés aux titres sous-jacents et ne mène pas de dialogue structuré avec chacun de leurs émetteurs. Les droits de vote et l'engagement auprès de ces émetteurs relèvent des sociétés de gestion des trackers, selon leurs propres politiques.

En 2025, les échanges de Keytrade Bank avec les sociétés de gestion et producteurs ont principalement porté sur la collecte des données nécessaires au calcul des PAI et sur la compréhension des limites de couverture. Ces échanges constituent une première étape de structuration d'un dialogue ESG proportionné au modèle Keyprivate.

En 2026, Keytrade Bank a mis en place un questionnaire annuel adressé aux producteurs de trackers. Il porte, à un niveau proportionné, sur la disponibilité et la qualité des données PAI, les classifications SFDR, les politiques d'exclusion, de vote et d'engagement des producteurs, les méthodologies d'indice et les expositions relevant des politiques sectorielles de Keytrade Bank. Les résultats PAI et les réponses obtenues alimentent le suivi de l'univers d'investissement et les travaux du Comité d'investissement Keyprivate.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité - 6

Lorsqu'une incidence significative, une couverture insuffisante ou un dépassement de seuil est identifié, le processus d'escalade comprend successivement, selon la nature du cas, la vérification des données, une demande d'information au producteur, l'examen en Comité d'investissement, un suivi renforcé et, lorsque cela est possible et pertinent, l'ajustement de l'univers de trackers. Un désinvestissement automatique n'est prévu que lorsqu'il résulte des règles d'une politique sectorielle applicable.

À la date de la présente déclaration, Keytrade Bank ne participe pas directement à une initiative de place spécifique sur le périmètre Keyprivate. Elle peut tenir compte, lorsque cela est pertinent pour son activité, des orientations générales et bonnes pratiques du groupe Crédit Mutuel Arkéa, sans que celles-ci constituent automatiquement un engagement autonome de Keytrade Bank.

★ 6. Références aux normes internationales

Keytrade Bank utilise certaines normes et références internationales comme cadres d'analyse ou de cohérence, sans revendiquer une adhésion formelle ou un alignement intégral de l'ensemble des portefeuilles Keyprivate. La prise en compte de ces références dépend des données et méthodologies mises à disposition par les sociétés de gestion et producteurs de trackers.

Pacte mondial des Nations Unies et principes directeurs de l'OCDE

Le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales est suivi au travers des indicateurs PAI 10 et 11. Keytrade Bank ne réalise pas une analyse exhaustive directe de chaque émetteur sous-jacent ; elle s'appuie sur les données disponibles auprès des producteurs et peut solliciter des informations complémentaires ou examiner une exposition en Comité d'investissement.

Accord de Paris et références climatiques

L'Accord de Paris constitue un cadre général de référence. La prise en compte des enjeux climatiques repose sur les indicateurs PAI climatiques, les politiques sectorielles relatives au charbon et au pétrole et gaz non conventionnels et, pour certains instruments concernés, sur des méthodologies de type Paris Aligned Benchmark. Ces références ne signifient pas que l'ensemble des portefeuilles Keyprivate est aligné avec l'Accord de Paris. Aucun scénario climatique prospectif propre à Keytrade Bank n'a été utilisé pour l'exercice 2025.

Armes controversées

Les conventions internationales relatives aux armes controversées sont prises en compte dans le cadre de la politique sectorielle de Keytrade Bank relative aux armes exclues et dans le suivi du PAI 14. Les expositions identifiées sont analysées selon les critères et modalités de cette politique.

Biodiversité

Keytrade Bank ne dispose pas d'une stratégie biodiversité autonome propre à Keyprivate. La prise en compte repose principalement sur le suivi du PAI 7 et sur l'amélioration progressive des données. Lorsque cela est pertinent pour son activité, Keytrade Bank peut tenir compte des orientations générales du groupe Crédit Mutuel Arkéa en matière de biodiversité et de capital naturel, sans en déduire un engagement autonome ni un objectif quantitatif propre.

★ 7. Mesures prises, mesures prévues et objectifs pour la période de référence suivante

Mesures prises au titre de 2025

- collecte des données PAI auprès des sociétés de gestion et producteurs de trackers et identification des données manquantes ;
- constitution d'un dispositif de calcul fondé sur les quatre arrêtés trimestriels de 2025 et sur les encours de chaque profil Keyprivate ;
- mise à jour et approbation, en février 2025, de la politique d'investissement responsable Keyprivate ;
- suivi mensuel, en Comité d'investissement Keyprivate, des expositions couvertes par les politiques sectorielles ;
- pour les clients ayant exprimé des préférences de durabilité, investissement des portefeuilles concernés, hors trésorerie, dans des trackers classés Article 8 au sens de SFDR ; aucun tracker Article 9 n'était utilisé au 31 décembre 2025.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité - 7

Mesures mises en œuvre à compter de 2026

- application, au second semestre 2026, des seuils internes de suivi présentés pour chaque indicateur ;
- analyse et documentation des dépassements selon le processus d'escalade prévu par la politique d'engagement ;
- mise en place d'un questionnaire annuel auprès des sociétés de gestion et producteurs de trackers ;
- amélioration de la piste d'audit, de la documentation des sources et du suivi des taux de couverture ;
- poursuite de l'application des politiques sectorielles relatives au charbon, au pétrole et gaz non conventionnels, au tabac et aux armes exclues ;
- suivi prudent de la biodiversité, centré sur le PAI 7 et l'amélioration des données disponibles.

Ces mesures visent à renforcer le pilotage, la gouvernance, la transparence et la qualité des données. Elles sont mises en œuvre de manière proportionnée au modèle d'investissement via trackers ou ETF et ne constituent pas une garantie de réduction immédiate ou continue de chacun des indicateurs PAI.